LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2015

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 16 juin 2015, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE M. Vincent BALADI Mme Sophie BOYER CHAMMARD Mme Catherine LECUYER M. Pierre LELLOUCHE M. François LEBEL M. Marc PACHECO Mme Eve DESBONNETS M. Charles BEIGBEDER

Mme Corine BARLIS Membres excusés:

Mme Erika DUVERGER (pouvoir donné à Mme Jeanne d'HAUTESERRE) M. Grégoire GAUGER (pouvoir donné à M. Vincent BALADI) Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir donné à Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Ordre du jour de séance

08 2015 016

Désignation du secrétaire de séance

08 2015 017

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 12 mai 2015

08 2015 018

Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif

08 2015 019

Approbation du budget supplémentaire 2015 de l'état spécial du 8e arrondissement

2015 DASCO 26

Caisse des écoles du 8^e -Subvention de 1 037 835 euros pour la restauration scolaire

2015 DLH 151

9 rue de Courcelles (8e) - travaux de ravalement des façades – Autorisations d'urbanisme

2015 DFPE 353

Subvention de 8.000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8^e) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale

2015 DDEEES 55

Salon d'art contemporain et de design - avenue des Champs-Elysées - convention avec la société OREXPO

2015 DAC 313

Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine cultuel

2015 DVD 159

Ligne de bus 84 (6e, 7e, 8e et 17e). Aménagements de voirie. Demande de subventions auprès du STIF

2015 DVD 168

Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie

2015 DVD 164

Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics

2015 DVD 26

Contrat de gestion des lavatories

2015 DEVE 9

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser

2015 DAC 10

Subvention de 1.000.000 euros et avenant à la convention avec le Théâtre du Rond Point (8e)

2015 DVD 126

Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux

2015 DVD 165

Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole

2015 DVD 114

Parc de stationnement Concorde. Contrat d'occupation du domaine public avec la société NDBM 1 (groupe NEUBAUER) pour l'exploitation de locaux

2015 DASCO 15

Subventions de 1.903.127,93 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE

2015 DFPE 27

Subvention de 161.411 euros et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8^e)

2015 DEVE 38

Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020

QMA8 2015 005

Question de M. François LEBEL à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'immeuble sis 5 avenue Hoche

Communication du Maire du 8e sur le budget participatif

- 1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.
- 2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, **M. Vincent BALADI**, Adjoint au Maire du 8° arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8° arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.
- **3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE** propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 12 mai 2015 et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu de la séance du **mardi 12 mai 2015** est **ADOPTE A L'UNANIMITE** des membres présents (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et Mme Eve DESBONNETS s'abstiennent).

Mme LECUYER demande à Mme D' HAUTESERRE pour quelle raison la délibération 2015 DLH 120 relative à la réalisation au 26-26 bis rue Saint Petersbourg d'un programme de 84 logements sociaux, ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'elle a demandé aux services de la Ville de Paris des informations complémentaires concernant ce projet de délibération, éléments qu'elle n'a obtenus que quelques minutes avant le Conseil. C'est pourquoi en tant que maître de l'ordre du jour, elle avait décidé de retirer ce projet de délibération. Des informations qui lui ont été communiquées et qu'elle souhaite transmettre au Conseil d'Arrondissement, il ressort qu'un montant de 6,8 millions d'euros a été inscrit au programme d'investissement de la mandature (PIM) et que cette somme est destinée à la réalisation d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement présente la délibération relative à l'autorisation donnée au Maire du 8° arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement à l'usage des associations à but non lucratif

Afin de prévenir tout litige et de mieux encadrer juridiquement l'organisation de la mise à disposition des salles de la mairie au profit des associations qui concourent à l'intérêt général et à l'animation culturelle, sportive des quartiers du 8^e arrondissement, Mme d'HAUTESERRE demande au Conseil d'Arrondissement de l'autoriser à signer une convention d'occupation temporaire avec les associations locales qui sollicitent la mise à disposition des salles de la mairie. Cette mise

à disposition des locaux s'effectuera gratuitement et précisera les droits et les obligations que devront respecter le concédant et l'utilisateur des locaux de la mairie.

M. LELLOUCHE souhaite que les services administratifs portent à la connaissance des membres du Conseil le nom des associations demandeuses de salles mises à disposition par la mairie, le taux de fréquentation des salles etc...

Mme BARLIS propose que tous les semestres ou une fois par an, les informations sur la mise à disposition gratuite des salles de la mairie soient communiquées au Conseil d'Arrondissement.

 A L'UNANIMITE (13 voix) dont les pouvoirs de Mme DUVERGER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI, de Mme Bérengère de REYNIÈS à Mme Sophie BOYER CHAMMARD, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement présente la délibération relative à l'approbation du budget supplémentaire 2015 de l'état spécial du 8° arrondissement

Mme d'HAUTESERRE explique que suite au vote de la délibération concernant le compte administratif 2014, elle demande de voter le budget supplémentaire 2015. En 2015, compte tenu du compte administratif 2014 et de la conjoncture économique actuelle, elle a fait le choix de ne pas faire de demande d'abondement au budget supplémentaire. Ce budget est donc un budget de redéploiement de crédits. Sur la base du solde du compte administratif 2014, les crédits ont été réinscrits sur les lignes où cela s'avérait nécessaire en raison de dépenses 2014 qui ont impacté le budget 2015. Mme d'HAUTESERRE porte à la connaissance du Conseil, pour ce budget supplémentaire, les éléments suivants :

- Sur la base de nos reports de crédits, 49 718 € ont été redéployés pour abonder les lignes de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage urbain)
- 38 741 € ont été transférés entre dotations pour permettre de réaliser des aménagements de voirie en 2015
- 9 508 € ont été transférés au budget général de la DEVE pour les achats au centre horticole de Rungis et au magasin central de la DEVE
- 8 000 € ont été transférés entre dotations pour permettre le règlement des envois en nombre par courrier pris en charge par l'Hôtel de Ville

Enfin, elle précise que les autres inscriptions sont des ajustements entre lignes budgétaires réalisés en fonction de l'exécution des six premiers mois de l'année.

M. LEBEL regrette que la somme de 8600 euros ait été retirée du poste budgétaire « Animation locale ».

Mme VERDOIRE, Directrice Générale Adjointe des services en charge des finances répond que ce montant correspond aux envois en nombre via l'hôtel de ville pour les animations. En effet, il n'est techniquement pas possible de payer les frais d'affranchissement pour les envois en nombre des cartons d'invitations pour les manifestations, les convocations pour les conseils de quartier et autres envois sur la dotation d'animation locale. Les crédits d'affranchissement sont inscrits sur la dotation de gestion locale car ils doivent être délégués à la Direction Immobilier Logistique et Transports de la Ville de Paris, ce qui n'est pas possible à partir de la dotation d'animation locale.

M. BEIGBEDER demande quels sont les achats réalisés sur la dotation d'investissement.

En réponse à la question de M. BEIGBEDER, Mme VERDOIRE précise que les achats en investissement correspondent aux travaux de voirie, à certains travaux de modernisation, aux achats de biens informatiques et de mobiliers dans les équipements de proximité, aux travaux dans les espaces verts et autres achats qui ne peuvent être impactés sur des dépenses de fonctionnement en raison de leur montant.

 A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération (Mme BARLIS s'abstient)

6° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{e} arrondissement, présente la délibération relative à la subvention de 1 037 835 euros pour la restauration scolaire Caisse des écoles du 8^{e}

Mme d'HAUTESERRE souligne qu'elle a demandé pour l'année 2015 une augmentation significative de la subvention attribuée chaque année à la Caisse des écoles du 8^e. En effet, la subvention 2014 ne correspondait pas au nombre de repas réellement servis. C'est pourquoi, la Ville de Paris a déterminé le montant de la subvention de restauration à 985 000 euros + 52 835 euros de solde 2014, soit une augmentation de 200 000 euros par rapport à 2014. Le nombre de repas total est estimé pour 2015 à 295 000 et le montant des recettes familiales est évalué à 1 080 000 euros. Ce montant sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel de repas servis et du montant réel des recettes familiales encaissées. Ainsi, il est proposé de verser à la caisse du 8^è arrondissement une subvention de restauration intégrant le solde 2014, soit 1 037 835 euros.

M. LEBEL constate que le premier échelon de la grille tarifaire des repas est plus élevé que le prix de revient d'un repas, ce qui selon lui constitue une illégalité.

Mme BARLIS rappelle que Monsieur le Préfet a été saisi sur ce sujet et qu'il n'a reconnu aucune illégalité.

- M. LELLOUCHE salue l'action de Mme d'HAUTESERRE qui a obtenu une subvention plus importante que celle de 2014. Il demande que le chef des services économiques de la mairie transmette au prochain Conseil d'Arrondissement le prix exact des tarifs facturés de restauration scolaire et le nombre de repas servis selon les différents tarifs.
- M. PACHECO considère que le prix de revient réel inférieur à 5 euros est un indicateur majeur dans la compréhension des tarifs de la restauration scolaire et il demande des informations complémentaires relatives aux prix de revient réels des autres arrondissements.
- M. BEIGBEDER regrette que la grille tarifaire de la restauration scolaire pénalise les classes moyennes et moyennes supérieures. En effet, celles-ci doivent s'acquitter de repas facturés au-delà du prix de revient, ce qui constitue une hausse d'impôt indirect.
 - A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération
 - Nombre de votants : 13
 - Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS et les pouvoirs de Mme Erika DUVERGER à Mme Jeanne d'HAUTESERRE et de M. Grégoire GAUGER à M. Vincent BALADI)
 - Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER)
 - **ABSTENTIONS**: **3** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. François LEBEL)

7°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux autorisations d'urbanisme pour des travaux de ravalement des façades sis 9 rue de Courcelles (8^e)

La Ville de Paris est propriétaire d'un Presbytère situé au 9, rue de Courcelles baillé à l'Association Diocésaine de Paris. Afin de rénover les façades de ce bâtiment, la Ville de Paris propose la réalisation de travaux de ravalement. La délibération a ainsi pour objet d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de ravalement des façades du Presbytère.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

8°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de subvention de 8.000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8°) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale

La médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de rupture, de séparation conjugale et privilégie le lien entre enfants et parents. Depuis le 22 mars 2007, la collectivité parisienne est cosignataire avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Ministère de la Justice et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris, d'un protocole départemental parisien de développement de la médiation familiale. Ainsi, l'association « Ligue Française pour la Santé Mentale », a été déclarée éligible en mai 2015 et est reconnue d'utilité publique. Son siège est situé 11, rue Tronchet. Au titre de l'exercice 2015, une subvention de 8.000 € est proposée à cette association.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

9°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la signature d'une convention avec la société OREXPO pour le salon d'art contemporain et de design situé avenue des Champs-Elysées

La société OREXPO Paris organise chaque année un salon d'art contemporain et de design qui permet à une centaine d'artistes, peintres, sculpteurs et plasticiens de diffuser leurs œuvres. La société OREXPO Paris sollicite à nouveau l'autorisation de la Ville de Paris d'organiser cette manifestation sur l'avenue des Champs-Elysées, entre le rond point des Champs Elysées et la place de la Concorde. La Ville de Paris a souhaité signer avec cette société une convention dont

l'objet est de préciser les conditions d'organisation de la manifestation et de fixer le montant de la redevance à 293 500 euros pour l'occupation du domaine public consentie pour une durée de 22 jours, du 8 octobre 2015 au 29 octobre 2015.

M. LELLOUCHE demande à la Ville de Paris d'associer le Conseil d'Arrondissement au choix du prestataire, il demande également des informations supplémentaires concernant la politique culturelle menée par la Maire de Paris, les artistes sélectionnés par la société OREXPO et les bénéfices collectés par OREXPO. Il s'interroge sur la mise en concurrence inexistante pour choisir le prestataire qui est toujours le même et du prix très bas 2,90€/m² d'occupation du domaine public sur un site prestigieux.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'elle va interroger prochainement la société OREXPO et les services de la Ville afin qu'ils lui transmettent des éléments de réponse.

M. LEBEL observe que la société OREXPO bénéficie d'un certain monopole dans l'organisation d'évènements prestigieux à Paris et il s'interroge sur les raisons de celui-ci.

Mme BARLIS souligne que la convention présentée en annexe du projet de délibération répond pleinement aux questions des élus.

M. BALADI établit un parallèle entre l'organisation de ce salon d'art contemporain et celle des brocantes. En effet, il s'agit dans ces deux cas d'une occupation du domaine public qui nécessite la dépose d'un dossier 6 mois au préalable à la Ville de Paris, ce délai permettant aux services d'étudier les demandes et de fixer une redevance.

- A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération
- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés POUR le projet : 2 (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)
- **ABSTENTIONS**: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

10°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine cultuel

Mme d'HAUTESERRE explique que le principe du plan d'investissement municipal (PIM) a été voté par le Conseil de Paris du mois de décembre 2014. Pour le patrimoine culturel, il a été décidé de consacrer 80 millions d'euros répartis en 20 millions pour l'entretien permanent et 60 millions pour les grandes opérations de restauration. Par ailleurs, afin de rendre possible la réalisation du PIM dans sa totalité, des financements extérieurs seront mobilisés en faveur des opérations de restauration. Certaines opérations localisées intégrées dans le PIM — Patrimoine Cultuel sont déjà en cours. De plus, de nombreuses opérations concernant l'entretien permanent de l'ensemble des édifices seront engagées de 2015 à 2020. Il s'agit pour le 8^e arrondissement de :

- La Madeleine chéneau et corniche Est pour un montant estimé de 3 000 000 €,
- Saint-Augustin massif et corniche Est pour un montant estimé de 4 200 000 €.
- Saint-Philippe du Roule toitures pour un montant estimé de 5 800 000 €.

Par ailleurs, la participation de l'Etat est sollicitée pour les opérations citées pour le 8^e arrondissement. En effet, pour les opérations portant sur des édifices protégés au titre des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles peut accorder des subventions à hauteur de 33,33 % du montant hors taxe de l'opération pour les édifices classés et 20 % du montant hors taxe pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques.

Enfin, il est prévu la conclusion de conventions avec d'autres partenaires extérieurs, mécènes notamment, qui se seront déclarés ou qui seront recherchés soit en amont de l'opération soit au cours de sa réalisation. Par ce moyen, le programme décrit ci-dessus pourra également être enrichi d'autres opérations générées par des propositions de mécénat. Ainsi deux opérations font l'objet de mécénats déjà identifiés : la Madeleine pour l'ensemble des façades, Notre-Dame de l'Assomption.

Pour leur signature, les conventions et les contrats qui seront conclus dans le cadre de ce PIM seront soumis à l'approbation du Conseil d'Arrondissement. Mme d'HAUTESERRE soumet donc à l'assemblée ce projet de délibération ayant pour objet d'approuver le principe de la mise en œuvre du programme d'investissement municipal pour le patrimoine cultuel, d'approuver le principe de lancement des marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et toutes prestations intellectuelles nécessaires, et d'autoriser la Maire de Paris à solliciter auprès de l'Etat des subventions au titre des monuments historiques pour un montant global estimé à 13 000 000 €.

M. LELLOUCHE rappelle que les élus du 8^e sont pleinement mobilisés pour sauvegarder les édifices cultuels de l'arrondissement et il rend hommage au travail réalisé par Mme Jeanne d'HAUTESERRE. Il estime que le coût de rénovation des 3 églises du 8^e s'élève à 200 millions d'euros. Il explique que la première mandature de Bertrand DELANOE (2001-2008) a consacré 13 millions d'euros par an à l'entretien des édifices cultuels, la seconde mandature (2008-2014) 11 millions d'euros et que la mandature d'Anne HIDALGO prévoit 13,3 millions d'euros par an. En conséquence, il estime que le budget de restauration des églises est limité et que l'amélioration de la situation n'est pas envisageable à court terme. Enfin, il s'interroge sur le fait que le budget prévisionnel de restauration des bâtiments cultuels de la Ville puisse être complété par l'apport financier du mécénat privé.

Mme d'HAUTESERRE souligne que le 8^e arrondissement a obtenu 13 millions d'euros sur les 60 millions d'euros alloués aux grandes opérations de restauration des bâtiments cultuels, ce qui représente plus de 21% du budget.

Mme BARLIS salue l'effort les engagements financiers de la Maire de Paris car 80 millions d'euros vont être mobilisés pour le plan église au cours de la mandature. Elle rend hommage aux associations et aux particuliers du 8^e qui se mobilisent sur l'entretien du patrimoine cultuel de l'arrondissement.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

11°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux aménagements de voirie de la ligne de bus 84 (6°, 7°, 8° et 17°) et de demande de subventions auprès du STIF

La ligne de bus 84 relie la Porte de Champerret au Panthéon. Cette ligne rencontre de nombreuses difficultés de circulation, entraînant des retards récurrents qui pénalisent les usagers. La RATP indique que ces retards peuvent aller jusqu'à vingt minutes, soit 25 % du temps de trajet total. Pour améliorer la situation, la Ville de Paris, la RATP et la Préfecture de Police ont établi un diagnostic commun et identifié différents points de ralentissements sur le parcours. Le dossier de demande de subvention joint en annexe concerne dix aménagements identifiés sur l'itinéraire du bus pour améliorer la régularité de la ligne.

Il s'agit des projets d'aménagements suivants pour le 8^e arrondissement :

- Point d'arrêt « Wagram-Courcelles » direction Panthéon avec la création d'un quai bus ;
- 81 rue de Courcelles avec la création d'un quai bus ;
- 157 rue de Courcelles avec un projet d'extension de zone de livraison sous-dimensionnée ;
- 45 rue de Lisbonne avec la création d'une zone de livraison ;
- Point d'arrêt « Ruysdael-Parc Monceau » direction Panthéon avec comme projet le déplacement du point d'arrêt au 23 rue de Messine ;
- Madeleine/rue Royale avec la modification de la géométrie du carrefour.

En conclusion, il est demandé d'approuver le projet de travaux d'aménagements en vue de l'amélioration du fonctionnement de la ligne bus 84 et d'autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes auprès du Syndicat des transports d'Île de France pour 75 % du montant hors taxes et à prendre toutes décisions en résultant.

Mme BARLIS salue cette délibération car les aménagements de voirie notamment les couloirs de bus, améliorent la fluidité de circulation des bus et développent une offre des transports en commun de qualité.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

12°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au développement des services de véhicules partagés à Paris et à la signature de conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie

Les services de véhicules partagés utilisés en boucle, c'est-à-dire en ramenant le véhicule à son point de départ, répondent à des besoins de mobilité de plus longue durée et pour des kilométrages moyens plus importants que le service Autolib', qui permet des trajets en trace directe, pour une durée de location moyenne de 35 minutes. L'accompagnement de la Ville de Paris consiste donc à offrir davantage de visibilité à ces services en leur permettant de se déployer sur la voirie parisienne.

Afin de permettre que ces offres de véhicules partagés prennent toute leur place dans le panel des solutions de mobilité, 226 places sur voirie réparties sur 113 stations couvrant l'ensemble du territoire parisien ont été proposées à travers un appel à concurrence lancé par la Ville de Paris en mars 2015. Les espaces retenus pour déployer cette activité, appelés « stations », sont composées de deux places de stationnement contigües et situées sur la voirie parisienne. Chaque station aura ainsi une longueur totale d'environ dix mètres. Des aménagements spécifiques, pris en charge par la Ville, distingueront ces places du reste du stationnement : marquage au sol spécifique et anneau d'information sur le service de

véhicules partagés. Pour la plupart d'entre elles, elles sont situées en continuité ou à proximité de stations Autolib' afin de souligner la complémentarité des deux services.

Les opérateurs intéressés ont été invités à faire acte de candidature en indiquant la ou les stations sur lesquelles ils souhaitent exercer leur activité en classant les adresses par ordre décroissant d'importance, et en indiquant pour chacune la catégorie (citadine, berline, utilitaire....) et la motorisation, (électrique, hybride, essence...) des véhicules mis à disposition ainsi que le montant de redevance annuelle d'occupation domaniale proposé. L'appel à concurrence a connu un vif succès : neuf opérateurs ont remis leurs propositions dont le cumul excédait largement le nombre de stations initialement proposé par la Ville de Paris.

Ces stations vont permettre de proposer aux Parisiens une flotte de 75 véhicules électriques dont 27 utilitaires, 44 citadines et berlines de motorisation hybride rechargeable et 103 berlines et citadines de motorisation hybride électrique/essence. Seuls 4 véhicules seront des véhicules classiques thermiques essence.

Ainsi, il a été décidé de consentir l'occupation du domaine public pour ce type d'activité moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant forfaitaire correspondant à la proposition du candidat lors de sa réponse à l'appel à concurrence. Ce montant de redevance propre à chaque opérateur selon sa proposition initiale est mentionné dans la convention d'occupation du domaine public.

Pour les stations accueillant uniquement des véhicules thermiques, l'occupation domaniale sera consentie pour une durée de trois ans. Dans le cas des stations destinées à accueillir des véhicules électriques ou hybride rechargeables, pour lesquelles l'opérateur devra installer à ses frais un dispositif de recharge pour ses véhicules, la durée de l'occupation consentie sera portée à 6 ans.

A titre indicatif les opérations retenues pour le 8^e arrondissement sont :

- au 71 rue de Courcelles, COMMUNAUTO. Le montant de la redevance est de 5 000 €,
- au 14 avenue de Messine, ZIPCAR, le montant de la redevance est de 6 000 €,
- au 40 rue François 1er, ZIPCAR, le montant de la redevance est de 6 000 €.

Il est donc demandé d'autoriser la Maire de Paris de signer avec ces opérateurs les conventions d'occupation du domaine public correspondantes.

M. LELLOUCHE déplore que l'on octroie des places de stationnement du domaine public à des sociétés de location de voitures pour des tarifs modiques, soit 5000 euros/an. Il critique vivement la possibilité pour des sociétés privées de générer des bénéfices sans réelles contreparties, par le biais de concessions de services public. Il ajoute que le service rendu aux parisiens ne sera pas meilleur puisque ceux-ci disposeront de moins de places de stationnement et qu'aucune place de substitution dans les parkings n'a été programmée.

Mme BARLIS souligne que l'un des objectifs majeurs de cette délibération est la lutte contre la pollution puisqu'une voiture auto-partagée peut remplacer jusqu'à 6 voitures de particuliers. Elle explique que le développement des services de véhicules partagés est une mesure incitative qui s'adresse aux parisiens qui utilisent occasionnellement leur voiture.

Mme DESBONNETS observe que la rue François 1^{er} dispose de très peu de places de stationnement. Elle ajoute que les deux parkings situés à proximité sont saturés aux heures de déjeuner et que les véhicules désireux de se garer sont obligés de circuler longtemps dans les rues avoisinantes et donc de générer de la pollution.

- M. BEIGBEDER considère que ce projet de délibération est une initiative intéressante, il appelle à être vigilant sur la rentabilité de ce nouveau service et sur les engagements des prestataires. Il rappelle que depuis 20 ans, 50 000 places de parking en surface ont été supprimées et non remplacés par des parkings souterrains. Il remarque que la délibération va supprimer 226 places supplémentaires qui ne seront pas remplacées.
- M. PACHECO insiste sur l'absence d'alternative des places de stationnement en parkings souterrains, il espère que les places de stationnement résidentiel qui seront supprimées pourront être compensées dans d'autres secteurs de la capitale.
 - A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération
 - Nombre de votants : 13
 - Suffrages exprimés POUR le projet : 2 (M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
 - Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **6** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)
 - **ABSTENTIONS**: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER)

13°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'aménagement des grandes places parisiennes et à la délégation générale en matière de marchés publics

L'embellissement de sept grandes places parisiennes a été inscrit au programme d'investissement de la mandature pour une enveloppe prévisionnelle de 30 M€ dont la place de la Madeleine. Une concertation sur l'ensemble de ces projets d'aménagement sera engagée prochainement avec le concours des services de la Ville de Paris. Mme d'HAUTESERRE a souhaité qu'un premier diagnostic soit présenté au conseil consultatif de quartier Elysées Madeleine, dès le mercredi 17 juin. Les futurs projets, selon leur nature, leur impact sur l'environnement et les modifications qu'ils sont susceptibles d'engendrer pourront nécessiter des autorisations administratives ou a minima faire l'objet de déclaration au titre de divers codes.

Afin que la Ville puisse poursuive la préparation et le lancement opérationnel de ce programme, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre pour le projet d'embellissement de la place de la Bastille, de la Nation, des Fêtes, du Panthéon, d'Italie, de la Madeleine et Gambetta
- à déposer toutes les demandes d'autorisations et déclarations préalables règlementaires au titre de divers code susceptibles d'être nécessaires pour la réalisation de ces projets.

Les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, et le cas échéant pour certaines dépenses particulières au budget de fonctionnement, sous réserve de financement.

M. LELLOUCHE souhaite que les propositions de l'association « Madeleine 2.0 » qui consistent à animer les façades de l'édifice et à réaménager la place de la Madeleine fassent l'objet d'une étude rigoureuse de la part des services techniques de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE confirme que ce sera bien le cas.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

14°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif au contrat de gestion des lavatories

L'offre de toilettes publiques à Paris est composée de sanisettes, toilettes à nettoyage automatique, et de lavatories avec personnel d'accueil permanent auxquels s'ajoutent 154 toilettes gratuites réparties dans les 144 parcs et jardins parisiens. Les modalités de gestion de ces deux services ont évolué avec le passage d'un accès gratuit des entrées. L'activité des lavatories a été réduite progressivement depuis 15 ans puisque aujourd'hui, il en reste quatre gérés via un marché public. La Ville de Paris veut moderniser et ré-ouvrir certaines installations pour accroître l'offre de sanitaires à tout type de personnes. Dans ce contexte, la Ville de Paris a décidé de confier l'exploitation des lavatories à un concessionnaire, la société Point WC, sur une période de dix ans permettant de pérenniser trois lavatories en activité et de rouvrir a minima trois lavatories désaffectés et, si possible, encore trois autres installations. Sur les neuf lavatories concernés par la consultation, les candidats devaient présenter a minima une proposition d'exploitation des six lavatories suivants dont 3 pour le 8^e arrondissement:

- Ambassadeurs : jardin des Champs Elysées, allée Marcel Proust 75008 ;
- Etoile (place Charles De Gaulle 75008) : situé en sous-sol place Charles de Gaulle, entre l'avenue de Champs Elysées et l'avenue Marceau;
- Place de la Madeleine situé en sous-sol, côté Est ;

Le droit d'entrée acquitté s'élève à 80 centimes pour les usagers.

Mme BARLIS salue la réouverture des toilettes de la place de la Madeleine.

Mme LECUYER regrette que les usagers doivent s'acquitter d'un droit d'entrée payant.

M. LEBEL déplore que la rénovation des toilettes de la rotonde du parc Monceau ne soit pas mentionnée dans ce projet de délibération. En effet, ceux-ci devraient faire l'objet d'une restauration urgente.

 A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

15°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville-Création d'un permis de végétaliser

La municipalité souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative des habitants, des associations, des conseils de quartiers, des commerçants, etc., afin de favoriser

notamment la nature et la biodiversité en ville et d'embellir le cadre de vie. Ainsi, la Ville de Paris va mettre en œuvre un « permis de végétaliser parisien », délivrée par la Maire de Paris après avis favorable des Maires des arrondissements, au bénéfice des personnes morales de droit public et des personnes privées. Le permis de végétaliser sera délivré sous forme d'autorisations d'occupation du domaine public et passera par la signature d'une charte de végétalisation.

Mme BARLIS observe que ce projet de délibération fait partie de la consultation publique « du vert près de chez moi » qui vise à recenser les lieux et places disgracieux susceptibles d'être embellis à Paris et elle se réjouit de l'implication importante des parisiens. Elle explique que la création du permis de végétaliser représente l'aboutissement de la cette consultation et qu'il sera délivré à une personne identifiée, porteuse d'un projet validé par les services techniques de la Ville de Paris.

Mme LECUYER s'inquiète des conséquences de l'article 6 de la charte de végétalisation intitulé « Travaux et entretien » qui stipule que « les travaux d'installation sont à la charge du jardinier et réalisés sous sa responsabilité ».

M. LELLOUCHE souligne qu'il serait disposé à soutenir ce permis de végétaliser ainsi que sa charte à condition qu'au préalable, les parcs et jardins de la capitale, la chaussée, les bas côtés de l'autoroute qui relie Roissy à Paris, soient correctement entretenus.

- A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération
- Nombre de votants : 13
- Suffrages exprimés POUR le projet : 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (M. Pierre LELLOUCHE)
- ABSTENTIONS: 6 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

16°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'attribution dune subvention de 1.000.000 euros et à un avenant à la convention avec le Théâtre du Rond Point (8°)

Depuis 2002, la ville de Paris et l'Etat apportent, à parité, leur soutien au Théâtre du Rond-Point, propriété de la ville de Paris. Le 1^{er} janvier 2002, Jean-Michel RIBES a été nommé directeur du théâtre jusqu'au 31 décembre 2006. Par la suite, la ville de Paris et l'Etat ont renouvelé le contrat de M. RIBES jusqu'au 31 décembre 2016. Il est aujourd'hui proposé d'abonder le montant de la subvention accordée au théâtre du Rond-Point à hauteur de 1.000.000 d'euros. La délibération propose de voter le montant global de la subvention octroyée au Théâtre du Rond-Point pour 2015 à 2.000.000 euros, soit un complément de 1.000.000 euros.

M. BALADI propose de s'abstenir, il s'interroge sur le montant important de la subvention allouée au théâtre du rond point alors que les autres théâtres parisiens sont nettement moins subventionnés. M. BALADI remarque que ce théâtre perçoit également des aides financières d'entreprises privées ; à ce titre, il souhaiterait connaître le nombre de mécènes privés ainsi que le montant de leur aide financière.

M. BEIGBEDER souligne que la subvention de deux millions d'euros allouée au théâtre du Rond point correspond à ce que perçoivent l'ensemble des théâtres parisiens.

Départ de M. LELLOUCHE.

- A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération
- Nombre de votants : 12
- Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **6** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- **ABSTENTIONS**: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO)

17°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la passation de marchés de travaux d'éclairage public, de signalisation lumineuse et de boucles de détection (5 lots)

Afin de réaliser les travaux d'éclairage public, d'illumination, de signalisation lumineuse tricolore dans les carrefours, la ville de Paris dispose actuellement de deux séries de marchés de travaux. La première série de marchés porte sur les travaux neufs de création ou de modernisation complète d'une installation d'éclairage ou d'illumination. La deuxième série concerne la signalisation lumineuse tricolore, avec des marchés qui portent sur les travaux de premier établissement, les grosses réparations et les travaux de mise en conformité et de modification des équipements de signalisation lumineuse tricolore. Ces marchés arriveront à échéance en janvier 2016 et doivent être renouvelés.

Mme BARLIS considère que ces marchés publics vont rationaliser et améliorer l'efficacité des travaux d'éclairage public, de signalisation lumineuse et de boucles de détection. Elle salue l'introduction dans les marchés publics de clauses sociales.

 A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

18°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole

Par contrat de délégation de service public en date de mars 2011, le syndicat mixte ouvert Autolib' a confié à la société Autolib' la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service ainsi que d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques. À ce jour, le territoire parisien bénéficie d'un maillage Autolib' de 530 stations en voirie et de 30 stations dans les parcs. Aux 2120 emplacements Autolib' existants, ont été adjointes 550 bornes-tiers prévues aux 3 conventions mises en œuvre. Le groupe Bolloré a proposé à la Ville de Paris et au Syndicat Mixte Autolib' Métropole l'installation de 250 bornes de recharges électriques supplémentaires, ouvertes à tous les véhicules électriques et hybrides des professionnels et des particuliers. Tels sont les ajustements qui apparaissent dans la nouvelle convention qui se substitue à celle du 22 octobre 2013. Ce document reprend et actualise l'ensemble des engagements réciproques de la Ville de Paris et du Syndicat Mixte Autolib' Métropole relatifs au programme de déploiement Autolib'.

Mme BARLIS souligne que les voitures qui ne font pas partie de la flotte autolib' pourront avec un abonnement et dans un cadre légal, recharger leur batterie sur des bornes électriques autolib'.

- M. BEIGBEDER demande que des places de parkings soient construites pour compenser la diminution des places de surface.
 - A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

19°/ Mme Sophie BOYER CHAMARD, Adjointe au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif au contrat d'occupation du domaine public du parc de stationnement Concorde avec la société NDBM 1 (groupe NEUBAUER) pour l'exploitation de locaux

Le parc de stationnement souterrain "CONCORDE" comporte 943 places et abrite deux zones d'activités situées au niveau −1 du parc qui font l'objet de contrats administratifs d'occupation du domaine : l'une est occupée par la société Chronopost, l'autre d'une superficie de 950 mètres carrés environ, sur laquelle porte cette consultation pour l'occupation du domaine public, est réservée à une activité automobile. L'occupant actuel du site est la société NDBM1 (groupe Neubauer). Pour assurer la continuité de l'exploitation de ces locaux, un appel à candidatures a été lancé afin de retenir un futur occupant, la durée du contrat étant fixée à 12 ans. La société NDBM1 NEUBAUER, actuel occupant du site a fait une offre financière avec une redevance prévisionnelle totale et cumulée sur 12 ans de 2 137,03 K € HT. D'autre part, cette société souhaite réaliser des investissements de 350 000 euros hors taxe.

 A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

20°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'attribution de subventions de 1.903.127,93 euros et à la signature de conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE

Le dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs a permis l'an passé à 15.793 ateliers de se tenir chaque semaine dans les établissements scolaires dont 10.536 ateliers assurés par les animateurs de la DASCO, 2.156 par la DAC, la DJS et le CASVP. Par ailleurs, 3.101 ateliers sont confiés à 372 prestataires extérieurs, sélectionnés dans le cadre d'un marché public ou dans celui de l'appel à projets. Le dispositif juridique actuel est reconduit pour la rentrée 2015 et le marché

public d'une année reconductible, sera prolongé une deuxième année pour la plupart des titulaires ayant reçu une commande pour l'année 2014/2015. Le projet de délibération présenté propose d'attribuer dans les écoles de Paris, une subvention 1.903.127,93 euros attribuée aux 156 organismes sélectionnés pour mettre en œuvre 516 ateliers.

Pour le 8^e arrondissement, une subvention de 4.100 euros est attribuée à l'Association Générale des Familles du 8^e (AGF), 17.267 euros est attribuée à l'Association Sportive et Culturelle Monceau, 7.200 euros est attribuée à l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives, 4.570 euros est attribuée à l'Office du Mouvement Sportif du 8^e (OMS).

Mme BARLIS demande des précisions sur le processus de sélection des associations du 8^e.

Mme LECUYER répond qu'elle a été consultée par la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris pour sélectionner les associations. Pour le 8^e arrondissement, 5 associations ont déposé un dossier pour 4 places disponibles. Elle considère que la réforme des rythmes scolaires est catastrophique, elle cite un sondage de 2014 qui relate que 74% des professeurs des écoles élémentaires et 82% des professeurs des classes maternelles constatent des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de cette réforme. Elle observe que si la Ville de Paris a souhaité instaurer un comité de suivi de la réforme, ce comité n'a pas eu lieu depuis une année. Elle s'étonne enfin que le conseil d'arrondissement du 8^e puisse voter une subvention destinée à l'association « Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives » qui certes a son siège dans le 8^e mais qui propose des activités dans le 19^e arrondissement.

M. PACHECO rappelle qu'il avait attiré l'attention du Conseil sur les conventions non sécurisées et générales signées avec les associations. Il ajoute que le coût de la réforme de l'ARE n'est pas proportionnel aux bénéfices espérés et il regrette l'absence de bilan global sur le plan financier et éducatif de la réforme.

Mme BARLIS propose que la Mairie du 8^e organise un comité de suivi de l'ARE.

Mme d'HAUTESERRE précise que le projet de délibération propose des subventions à des associations locales qui participent à l'animation de nos quartiers et que de son point de vue, ce soutien est important. Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

- A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération
- Nombre de votants : 12
- Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER)
- ABSTENTIONS : 2 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS)

21°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention de 161.411 euros et d'un avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8°)

L'association Abc Puériculture gère l'établissement d'accueil de la petite enfance situé 7 bis rue de la Bienfaisance dont la capacité d'accueil est de 20 places. La Ville de Paris a signé avec cette association une convention d'une durée de 3 ans qui viendra à échéance en décembre 2016. Pour l'année 2015, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention qui précise le montant de la subvention municipale pour l'année 2015 (161.411 euros) ainsi que l'engagement de l'association à optimiser les taux d'occupation et de fréquentation.

 A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

22°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8° arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020

Chaque année, plus de 30 millions de repas sont servis dans les 1 200 restaurants collectifs de la Ville et du Département de Paris (crèches, cantines scolaires, établissements de protection de l'enfance, collèges, lycées municipaux, centres d'accueil social, restaurants du personnel, maisons de retraite...). Dans le cadre de son Plan climat énergie, la Ville de Paris met en œuvre une politique de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective. Elle s'engage à améliorer la qualité du contenu des assiettes, à réduire l'impact environnemental de sa restauration collective et à accroître la quantité de produits biologiques disponibles localement.

La notion d'« alimentation durable » désigne ici les denrées alimentaires offrant des garanties objectives de respect de l'environnement, à savoir les productions certifiées biologiques ou issues d'exploitations en conversion, les productions Label Rouge et les produits certifiés *Marine Stewardship Council* (pêche durable) ou disposant de l'écolabel national « pêche durable ». Ces productions sont strictement encadrées par des normes nationales, européennes et internationales. La notion d'alimentation durable recouvre également les produits de proximité de saison.

Pour atteindre cet objectif, un « Plan d'alimentation durable » a été élaboré et sera mis en œuvre pour la période 2015-2020, en impliquant de nombreuses directions de la Ville. Ce travail a abouti à un projet de Plan alimentation durable décliné en 18 actions, qui s'articulent autour de 3 grands axes :

- Le premier axe regroupe des actions visant à consolider et structurer la demande de la restauration collective municipale afin de la rendre plus attractive, de faciliter l'acte d'achat et de réduire ses impacts environnementaux. Il s'agira notamment de fournir aux gestionnaires des outils pour les aider dans l'achat et l'approvisionnement en alimentation durable, de construire une stratégie globale d'achats notamment à travers l'amélioration des fonctions logistiques permettant de réduire l'empreinte écologique de la restauration collective.
- Le deuxième axe rassemble les actions visant à aider les filières durables de proximité à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective. Il s'agira par exemple de mettre en place une interface organisée entre l'offre et la demande et de développer l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris.
- Le troisième axe décline l'ensemble des dispositifs d'échanges, de communication et des actions de formation. Pour conduire le changement nécessaire au développement de l'alimentation durable dans les cantines, il est essentiel de favoriser le partage des retours d'expérience entre acteurs et de former l'ensemble des parties prenantes au sein de l'administration parisienne. Il convient également de communiquer afin de valoriser à la fois l'alimentation durable et les progrès réalisés.

En consolidant et structurant la demande de la restauration collective parisienne, en aidant les filières d'alimentation durable de proximité à se développer et en favorisant les échanges entre acteurs, ce plan doit permettre d'atteindre l'objectif de 50 % d'alimentation durable en 2020.

Mme LECUYER s'inquiète du coût financier de ce projet de délibération et craint qu'une hausse des prix de l'alimentation soit substantielle.

Départ de M. BEIGBEDER

 A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

23°/ Question orale à Madame le Maire du 8° arrondissement, présentée par M. François LEBEL, Conseiller d'arrondissement, relatif à l'immeuble sis 5 avenue Hoche à Paris 8°

Depuis de nombreuses années, l'immeuble du 5, avenue Hoche est occupé par les services diplomatiques d'un Etat du Golfe. De ce fait une vaste zone de la voie publique, outrepassant largement les termes de l'arrêté du préfet de Police, a été neutralisée par des barrièrages inesthétiques.

Depuis quelques semaines, l'immeuble en question a été abandonné par les services qui l'occupaient. Il est désormais vide de tout occupant.

L'auteur de la question demande à Mme le maire du 8^{ème} de solliciter le préfet de Police afin que les trottoirs et la chaussée de l'avenue Hoche soient enfin rendus au public, les lieux débarrassés du barrièrage devenu inutile, la chaussée et le trottoir nettoyés par les services municipaux.

Mme d'HAUTESERRE répond : « Vous appelez l'attention sur la neutralisation du stationnement au droit de l'immeuble du 5 avenue Hoche qui était occupé par les services diplomatique de l'Arabie Saoudite ; cette Ambassade est effectivement fermée depuis le début de l'année et cela pour, semble-t-il, une période de trois ans. Les bureaux sont actuellement transférés au 92 rue de Courcelles. L'Arabie Saoudite envisage des travaux de restructuration sur cour et sur rue avec restructuration intérieure du bâtiment. Le permis de construire fait actuellement l'objet d'un examen par les services de l'Etat. Quoiqu'il en soit et conformément à votre souhait, j'interrogerai Monsieur le Préfet de Police afin que l'espace qui est situé devant ce bâtiment soit restitué à la circulation des piétons et au stationnement des automobilistes. Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée à la démarche ».

24°/ Communication de Madame le Maire du 8° arrondissement sur le budget participatif dont la commission s'est réunie le 12 juin 2015

La commission consultative du 8^e sur le budget participatif s'est réunie le vendredi 12 juin. Les services de la Ville de Paris ont, dans un temps très court, effectué une présélection des projets en étudiant leur faisabilité technique et financière. La Commission et moi-même avons donc pris connaissance le jour de la réunion des neuf projets présélectionnés dans le 8^e dont le coût de réalisation s'élèvera à 583 200 euros, soit 30 % de l'enveloppe budgétaire de l'Espace public.

Les membres de la commission, qu'il s'agisse des élus, de la représentante de la Mairie de Paris, des instances de démocratie locale (conseils de quartier et associations), de l'administration, ont tous répondu présents marquant ainsi l'intérêt qu'ils portent à cette démarche et je les en remercie. Cette réunion a donné lieu à des échanges fructueux et constructifs. Un certain nombre d'observations ont été faites, à la fois sur la forme et le fond. Elles ont mis en évidence la nécessité d'améliorer le dispositif mais chacun a reconnu qu'il s'agissait d'une première expérience positive.

Certains membres des conseils de quartier ont regretté la complexité des démarches sur la plateforme numérique de la Ville de Paris, le manque de discernement entre les projets retenus. D'autres ont regretté que les motifs de refus ne soient pas explicités et certains encore ont considéré que plusieurs projets relèvent plus de la collectivité parisienne que du budget participatif d'arrondissement.

Les neuf projets restant concernent l'entretien du patrimoine historique, la lutte contre les nuisances sonores et l'amélioration de la vie quotidienne, constituant ainsi une synthèse des problématiques que nous rencontrons dans notre arrondissement. C'est donc en respectant les avis exprimés au sein de la commission que j'ai établi la liste des projets d'arrondissement, ci-après, qui seront soumis au vote du 10 au 20 septembre 2015.

- La création de refuges sur les passages piétons rue du Faubourg Saint-Honoré à hauteur du square du Roule afin de faciliter la traversée. Ce projet local proposé par le conseil de quartier Hoche-Friedland a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la commission. Le coût des travaux s'élève à 54 100 €.
- La rénovation de l'aire de jeux pour les enfants dans le Parc Monceau : la commission a considéré qu'il faut conserver la vocation familiale de ce parc et améliorer son environnement. Je partage et comprends cet avis qui, a contrario, conduit au rejet d'un autre projet, lequel prévoyait un parcours sportif de fitness pour les adultes, d'autant plus qu'un projet similaire doit être réalisé Cours La Reine.

Le coût de l'aménagement des jeux est de 200 000 €.

• La restauration des huit statues allégoriques des villes françaises sur la place de la Concorde : compte tenu de l'importance du patrimoine historique dans l'arrondissement et de la place du tourisme, j'ai retenu ce projet dont le montant est de 240 000 €.

Certains projets dont le budget dépasse largement 583 200 € ne peuvent pas être retenus en totalité et doivent être reformulés pour accroître le choix des habitants lors du vote.

Les projets en question sont les suivants :

- La lutte contre les nuisances sonores sur les grands boulevards : il s'agit de remplacer les pavés par un revêtement antibruit pour une somme de 1 350 000 €. Or, la présence des pavés sur les grands boulevards est un sujet sensible : une partie de la population souhaite la rénovation de la chaussée avec le maintien des pavés, d'autres, tel le porteur de ce projet, souhaitent la disparition des pavés pour lutter contre les nuisances sonores. J'ai donc décidé de proposer ce projet à hauteur de 300 000 €.
- Le second projet prévoit la rénovation de la voirie de la place de la Concorde, de la rue Royale et de la place de la Madeleine pour 3 500 000 €. Je retiens ce projet à hauteur de 300 000 € en vue de rénover une partie de la rue Royale.

En revanche, il m'est paru impossible de retenir deux autres projets qui dépassent très largement le budget de l'arrondissement.

- La restauration des fontaines des Champs Elysées pour un montant de 5 000 000 € : ce projet est à l'étude depuis plusieurs années au sein des services de la Ville de Paris. J'ai évoqué à de nombreuses reprises ce dossier avec Bruno Julliard, 1er adjoint à la Maire de Paris, chargé de la Culture, qui m'a confirmé que les services de la Ville cherchent des partenaires privés et des contacts ont déjà été pris.
- Le recalibrage de la rue de Ponthieu : ce projet consiste en la rénovation de la chaussée et des trottoirs pour un montant de 1 240 000 €. Tout à fait consciente des difficultés auxquelles sont confrontés les riverains, je compte sur les études actuellement en cours dans les services de la Préfecture de Police et de la Ville de Paris pour remédier à ces problèmes. J'ai donc demandé que ce projet soit inscrit dans la liste des projets au niveau parisien.
- Reste le projet de rénovation de la partie centrale de la place de l'Europe et la modernisation de son éclairage pour 50 000 €. Ni l'ingénieur de la voirie, ni l'ingénieur des Espaces verts présents à la commission n'étaient informés de ce projet. Je l'ai donc retiré de la liste et j'ai sollicité des informations complémentaires.

Quant aux projets parisiens, une commission doit se réunir très prochainement pour arrêter la liste définitive. Puis, entre le 10 et le 20 septembre 2015 se tiendra le vote du budget participatif dans chaque arrondissement pour choisir les projets locaux et Parisiens. Le forum des associations qui se réunira le 12 septembre à Beaujon sera une étape clé pour inciter les Parisiens à participer à ce vote.

M. LEBEL rappelle que le pont de la place de l'Europe appartient à la SNCF, que ce dossier est complexe et qu'à de nombreuses reprises, il a attiré l'attention de la SNCF sur la dangerosité des barrières métalliques qui n'ont pas été rénovées depuis un siècle et qui devraient l'être, au-delà même du 82 rue de Rome jusque dans le 17^e arrondissement.

Mme BOYER CHAMMARD demande la parole pour informer l'assemblée qu'elle rend sa délégation d'Adjointe au Maire en charge de la démocratie locale, des associations et de l'urbanisme. Elle précise qu'elle renonce à son indemnité et restera conseillère d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.

Jeanne d'HAUTESERRE